

PROCES-VERBAL

Assemblée Générale

04 mai 2022

Personnes présentes & pouvoirs :

Collège A

Virginie Ferrand (SMERGC)
Jérôme Laurent (Saint-Marcel)
Patrick Bohle (PNR Monts d'Ardèche)
Claude Benahmed (CCGA) – pouvoir à Roger Estève
Claude Benahmed (Commune Vallon) – pouvoir à Roger Estève

22 adhérents sur 32
Quorum atteint

Début réunion : 14h05
Fin réunion : 16h35

Collège B

Jean-Jacques Delannoy (Univ Savoie Mont Blanc)
Pascal Mao (Univ Grenoble)
Stéphane Buschaert (BRGM)
Marc Vinches (IMT Alès)

Collège C

Vincent Biot & Marie-Clélia Lankester (FFS) – pouvoir à Roger Estève
Roselyne Aulner (ANECAT)
Raphael Trouiller & Gilbert Mantovani (Tétraktys)
Benoît Pascault (CEN)
Claire Goudian (CDS 07)
Benoît Pascault (FCEN)
Jean-François Holthof
Laurent Masselin (Explogéo) – pouvoir à Jean-Jacques Delannoy

Collège D

Michel Renda (Cave Lighting)
Matthieu Thomas (Pouvoir à Benoit Pascault)
Johan Berthet (Styx 4D),

Collège E

Roger Estève
Juliette Bard (Pouvoir à Roselyne Aulner)

Excusé(e)s: Fabien Hobléa (Edytem), Edwige BAKKAUS (CREPS),

Absent(e)s: René Ughetto (Grand Site d'Orgnac), Pascal Bonnetain (SGGA), Patrick Meyselle (Saint-Remèze), Yannis Rung (SNPSC), Vincent Orcel (SPL Pont d'Arc), Christophe Vigne, David Gal Regnier (Mineallogic), Charlotte Meunier (RNF), Jean-François GODART



RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport moral du Président de l'IFREEMIS.

Le commissaire aux comptes, M. Valentin Brun présente son rapport aux adhérent(e)s.

Soumis au vote des adhérent(e)s

Bilan de l'exercice 2021.

Budget & Programme prévisionnel d'activités 2022.

Projet de rapport d'activités 2021.

Autres points à l'ODJ

Avancées juridiques.

Recherche de financements & nouveaux projets.

Avancement des projets.

Discussion/Autres points.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

❖ Rapport moral du Président

Présentation du rapport moral par Roger Estève.

Jean-Jacques Delannoy : Partage qu'avec Roger Estève un nouveau réseau en lien avec les espaces naturels et protégés est arrivé. Cette ouverte est extrêmement importante pour l'IFREEMIS car elle lui apporte des perspectives plus ambitieuses. Jean-Jacques Delannoy remercie Roger Estève pour cette contribution.

→ **Voté à l'unanimité.**

❖ Budget prévisionnel 2021

Présenté par Pascal Mao.

→ **Voté à l'unanimité.**

❖ Programme d'activités prévisionnel 2022

Présenté par Raphael Torquebiau.

- Hôtel à projet : Indique que différents sites candidats ont fait l'objet d'une visite début janvier avec les membres du bureau. Les sites en question sont les mairies d'Ornac, de Vallon-Pont-D'arc et de Saint-Marcel-d'Ardèche. A la suite de cette journée, une grille d'évaluation a été complétée et soumise au vote du CA le 2 février. C'est la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche a été retenue pour accueillir le futur hôtel à projet. Dorénavant, nous en sommes à la phase opérationnelle qui a débuté par la signature d'une convention de partenariat entre la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche et l'IFREEMIS le 04 mai 2022. Durant cette journée, des partenaires privés ont été rencontrés et s'avèrent importants pour la recherche de financements, notamment pour la partie investissement.
- Offre d'accueil : Mentionne que l'école supérieure d'arts d'Annecy a été accueilli dans la grotte de Saint-Marcel et que cette expérience a récolté de bons retours. Pour développer cette offre d'accueil, qui est la préfiguration de l'hôtel à projets, le public touché doit être élargi d'ici la prochaine rentrée (septembre 2022).
- Projet KARST au Laos : Annonce que les études ont commencées par l'embauche d'experts locaux et ont fait l'objet de plusieurs rapports. Les études seront remises aux autorités du pays durant une mission au Laos et ses rencontres seront également l'occasion de parler du plan de gestion et de développement du futur géoparc.
- Méthodologie EVALCAV : Souligne que la seconde journée d'échanges techniques sera certainement organisée à la fin d'année et non au deuxième semestre comme indiqué. Egalement, une consultation entre deux



prestataires/partenaires (GrottoCenter et Karsteau) a été lancée pour la phase de création de l'outil numérique. Et enfin une réunion, pilotée par la FFS, sera réalisée au cours du congrès de l'UIS.

- D.I.U « gestion et valorisation des milieux souterrains et des cavités naturelles » : Indique que la maquette pédagogique est finalisée et une réunion doit être organisée avant janvier 2023.
- Module de progression sur corde : Fait part que cette année 8 personnes se sont inscrites grâce à la diffusion d'une plaquette promotionnelle plus conséquente et à destination d'un plus large public.
- 18 ème Congrès International de Spéléologie : Indique que l'IFREEMIS participe au congrès en présentant un poster de la méthodologie EVALCAV.
- Recherche de financements : Plusieurs demandes de financements vont ou ont été déposées et un nouveau projet concernant la biodiversité à l'interface entre les eaux souterraines et superficielles est en cours.

Jean-Jacques Delannoy : Partage que pour ce dernier projet, l'IFREEMIS peut essayer de se rapprocher de la Zone Atelier du Bassin du Rhône (ZABR) qui peut être un potentiel financeur.

Johan Berthet : Ajoute que l'IFREEMIS peut également se rapprocher de l'équipe d'Hervé Piegay à l'EVS à Lyon et le bureau d'études Scimabio interface qui travaille sur les résurgences comme zone refuge par l'imagerie thermique.

Roger Esteve : Indique que le CEN Rhône-Alpes l'a contacté car un nouveau programme Life sur les espaces sentinelles commence à se lancer. Le milieu souterrain et les exurgences pourraient potentiellement intégrer le programme. Une première réunion se tiendra fin juin ou début juillet.

Benoit Pascault : Précise que dans le cadre des programmes Life il s'agit d'un co-financement à hauteur de 50 % et qu'il faut aller chercher les 50 % restant. De plus, le programme Life mentionné par Roger, porté par l'OFB, n'envisage pas de ruissellement des fonds sur des structures autres que nationales.

Johan Berthet : Précise que ces sujets autour des espaces sentinelles et des zones refuges font échos aux questions du statut des rivières souterraines et plus précisément aux enjeux de la gestion de la ressource en eau. Comme on l'observe un grand nombre de projets convergent pour mieux protéger le milieu souterrain et les ressources qu'il renferme.

Roger Esteve : Concernant le statut des rivières souterraines qu'elle est l'entrée de ce projet potentiel ? Est-ce l'aspect juridique ?

Johan Berthet : L'entrée serait d'abord de cibler les types de gestion de ces cours d'eau souterrain car souvent les gestionnaires sont démunis face à ces milieux. Une fois que des outils de gestion seront proposés l'aboutissement peut être l'instauration d'un statut juridique pour les rivières souterraines.

→ **Voté à l'unanimité.**

❖ **Rapport d'activités 2021**

Envoyé au préalable par Raphael Torquebiau.

→ **Voté à l'unanimité.**

❖ **Demande d'adhésion du Comité National des Géoparc de France à l'IFREEMIS**

Jean-Simon Pagès (président du Comité National des Géoparc de France) : Présente qu'en France le CNGF fédère 7 territoires qui portent le label de géoparc au titre de l'UNESCO. Le rôle du CNGF est de fédérer et de représenter les géoparc français auprès des concitoyens, des institutions et des pouvoirs publics. C'est également d'être l'interface entre les projets des géoparc et la commission nationale française pour l'UNESCO qui transmet les candidatures directement au secrétariat de l'UNESCO.

Récemment, une réunion de travail entre l'IFREEMIS et le CNGF a montré qu'il y a un certain nombre de convergences entre les deux structures et c'est la raison de cette intervention. Un échange avec les différents membres du CNGF s'est tenu sur la question d'un partenariat croisé entre l'IFREEMIS et le CNGF. Le comité a reconnu un intérêt certain pour ce rapprochement mais n'est pas encore mûr pour une adhésion croisée.

Il faudrait prolonger les discussions et avancer dans la collaboration sur des sujets concrets avant de passer à des questions institutionnelles car pour l'instant le comité n'est pas assez structuré.



Jean-Jacques Delannoy : Quelle est la raison de cette frilosité pour une adhésion croisée ? Est-ce l'IFREEMIS ?

Jean-Simon Pagès : Précise que les membres du CNGF ne sont pas encore assez mûrs pour accepter plus qu'un simple partenariat ou pour accueillir des structures dans l'association. Le CNGF doit mettre en place une modification des statuts du comité pour intégrer des associations.

Jean-Jacques Delannoy : Qu'est-ce que l'IFREEMIS peut faire pour amener le comité à répondre positivement à cette demande de partenariat croisée ?

Jean-Simon Pagès : Répond qu'il a la volonté d'organiser une rencontre technique. Il peut être envisagé de réserver un temps de parole à l'IFREEMIS avec tous les acteurs du comité pour discuter des champs sur lesquels travailler ensemble.

Roger Estève : Durant cette AG, nous pouvons faire une adhésion de principe du CNGF à l'IFREEMIS ?

Jean-Simon Pagès : Oui, c'est possible.

→ **Adhésion de principe votée à l'unanimité.**

❖ Bilan financier 2021

→ **L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 1 480,33 € en totalité en report à nouveau, portant ainsi le total du report à nouveau à 3 998,54 € ».**

❖ Rapport des comptes

Présenté par le commissaire aux comptes, Valentin Brun.

→ **L'assemblée générale après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés.**

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus de sa gestion au Président.

❖ Avancées juridiques

Paul Salabelle : Indique qu'un cabinet d'avocats a été rencontré pour définir la certification de l'IFREEMIS. L'association est donc pouvoir adjudicateur et une note juridique le justifie. Ce statut présente des avantages pour l'IFREEMIS notamment celui de la convention de coopération. Cette convention permet de monter des projets avec d'autres pouvoirs adjudicateurs sans avoir à suivre de procédures trop fastidieuses.

Ce qui est en cours est la rédaction de la charte qui porte sur la plateforme expertise, autrement dit l'organisation des collaborations et mobilisations des membres experts au regard des exigences de la commande publique. Et s'ajoute également aux actions en cours la rédaction du règlement intérieur.

Johan Berthet : Qu'est-ce que cela change sur les projets où l'IFREEMIS a besoin de collaborateurs externes notamment au niveau de la mise en concurrence et de règlement de la commande publique ?

Paul Salabelle : Répond que ça peut être complexe lors d'une réponse à un appel d'offre. Si c'est simplement l'IFREEMIS qui répond à l'appel cela signifie qu'elle aura recours à des prestations externes et devra passer par une mise en concurrence. L'IFREEMIS peut aussi avoir recours à la cotraitance en faisant une réponse groupée avec d'autres opérateurs (membre ou non de l'IFREEMIS). Dans ce cas, la réponse est conjointe et l'IFREEMIS n'est pas chef de file.

Johan Berthet : D'un point de vue technique, qui fait la distinction entre la sous-traitance et cotraitance ? La limite entre les deux est assez fine et elle laisse place à beaucoup d'interprétation.

Paul Salabelle : Répond que pour bien faire la distinction entre les deux, il est possible dans un appel à projet de mettre les noms des opérateurs collaborateurs. Le tout est d'être le plus clair possible à l'amont et lors d'une réponse à d'appel à projets.

❖ Evènements

- Rencontre de la photographie souterraine à Chauvet II (23 juillet 2022)



Raphaël Torquebiau : Le format de cette rencontre s'est construit autour de 12 photographes internationaux invités durant une semaine pour photographier les cavités ardéchoises. Durant la rencontre, ces photographes présenteront et commenteront 3 photographies prises au cours de la semaine.

Cette rencontre peut s'organiser grâce au SMERGC qui met à la disposition de l'IFREEMIS la salle de conférences de Chauvet II. Le CDS et Philippe Crochet (organisateur de cette rencontre) ont fait appel à l'IFREEMIS pour la création du plan de communication, gestion des inscrits et également de la soirée.

- Présentation de la méthodologie EVALCAV au Congrès international de la spéléologie de l'UIS

Raphaël Torquebiau : La méthodologie va être présentée sous forme d'un poster durant le congrès.

❖ **Avancement des projets**

- Rezoh-tuf :

Elodie Lecornu : Rappel que le projet Rezoh-tuf se décline en 3 phases, (1) l'amélioration des connaissances, (2) mener des travaux de restauration expérimentaux et (3) la diffusion des connaissances. L'année 2022 couvre la première phase pour laquelle 3 livrables sont attendus. Le premier est un bilan des connaissances pour lequel des actions ont déjà eu lieu comme la prise de contact avec l'ensemble des opérateurs (locaux et nationaux) susceptibles d'avoir des données cartographiques, bibliographiques ou des retours d'expériences. Le deuxième livrable est une typologie fonctionnelle qui débutera courant juin. Et enfin le troisième livrable est une étude de faisabilité, rendu à l'AERMC la dernière semaine d'avril, qui présente l'ensemble des travaux qui seront menés sur les tufières pilotes. Ces tufières sont celles de Révaou à Vallon-Pont-d'Arc (07), de Darne à Saint-Martin-de-Clelles (38), de la Touvière à Jarsy (73), des Vauthières à Gruffy (74) et pour finir la tufière référente de Choranche à Choranche (38).

❖ **Point sur la recherche de financements & nouveaux projets**

Abordés dans les parties précédentes

- Projet Karst Laos
- Projet Rezoh-tuf
- Hôtel à projets
- Offre d'accueil
- Module de progression sur cordes
- Méthodologie EVALCAV

❖ **Discussion/Autres points**

- Recrutement en septembre 2022

Raphaël Torquebiau : Recrutement d'un apprenti en communication pour reprendre le site internet de l'IFREEMIS, la plaquette promotionnelle, etc.

Pascal Mao : Informe que si un contrat d'apprentissage est signé avant le 30 juin 2022, l'aide de l'Etat pour l'année 2021/2022 est toujours valable pour l'année suivante même si le contrat commence en septembre 2022.

- Convention collective de l'animation socioculturelle

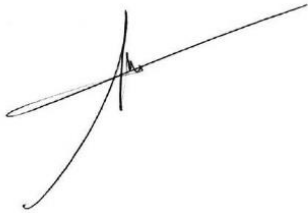
Raphaël Torquebiau : Indique que l'adoption de la convention a été votée et que le cabinet comptable recommande de la mettre en application à la rentrée 2022

Clôture de l'AG 16h35

Fait à Saint-Marcel-d'Ardèche en deux exemplaires.
Le 04 mai 2022.



Roger Estève - Président



Gilbert Mantovani – VP en charge du secrétariat

